

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles  
n° F-05-G-43 du 10 janvier 2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par décision du 22 août 2001**

**DDC/22/E013318-D23**

**Compteur d'eau froide ACTARIS  
modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32**

**Classe C (position horizontale)  
Classe B (toutes positions)**

-----

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

**FABRICANTS :**

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France,

ACTARIS – 11, boulevard Pasteur – 67500 HAGUENAU – France,

ACTARIS – Strada Valcossera, 16 – 14100 ASTI – Italie,

ACTARIS – Postfach 1161 – D23751 OLDENBOURG IN HOLSTEIN – Allemagne,

ACTARIS – Apartado 21 – 4761 V.N. DE FAMALICAO – Portugal.

**DEMANDEUR :**

ACTARIS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France.

**OBJET :**

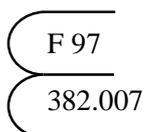
Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 97.00.382.007.0 du 3 décembre 1997 <sup>(1)</sup>, déjà complété par les certificats d'approbation C.E.E. de modèles n° 97.00.382.008.0 du 29 décembre 1997 <sup>(2)</sup>, n° 98.00.382.005.0 du 30 avril 1998 <sup>(3)</sup>, n° 00.00.382.005.0 du 24 mars 2000, n° 00.00.382.006.0 du 27 avril 2000, n° F-02-G-073 du 5 juillet 2002, n° F-03-G-442 du 8 décembre 2003, n° F-04-G-554 du 19 juillet 2004 et F-04-G-982 du 14 septembre 2004, relatifs aux compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32.

**CARACTERISTIQUES :**

Les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32 diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par la modification du marquage réglementaire.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification de l'instrument concerné par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précités soit :



Le marquage de la classe métrologique est modifié (voir annexe).

Les autres marquages sont inchangés.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National d'Essais (LNE) sous la référence E013318-D23, et chez les fabricants.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 3 décembre 2007.

**ANNEXE :**

Photographie.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALIER  
Directrice Développement et Certification

- (1) Revue de métrologie, mars 1998, page 49
- (2) Revue de métrologie, mars 1998, page 53
- (3) Revue de métrologie, septembre 1998, page 451

**Annexe au certificat n° F-05-G-43 du 10 janvier 2005**

**Compteur d'eau froide ACTARIS  
modèles TU1M 15, TU1M 20, TU1M 25, TU1M 32**

-----  
**PHOTOGRAPHIE**  
-----

Nouveau marquage pour  
la classe métrologique

